



BALLAN JUDO CLUB - Président : Mr RIBAUULT Bertrand

Site Internet : <http://ballanjudoclub.free.fr/>

Adresse de messagerie : ballanjudoclub@yahoo.fr

Dojo du complexe sportif - Avenue Jean Mermoz - 37 510 Ballan-Miré

Tél. : 02 47 53 50 56 - 06 09 72 38 81 - 06 15 49 90 32

PROTOCOLE D'ACCORD PANNEAU PUBLICITAIRE Saison 2017-2018

ENTRE :

Le Ballan Judo Club de Ballan Miré (Association Loi 1901, représentée par son président)
Situé Avenue Jean Mermoz – 37510 Ballan-Miré

Et

Monsieur **Représentant** l'entreprise :
Située :

Il est arrêté comme suit :

1. Le Ballan Judo Club et le partenaire suscités sont convenus de nouer des relations basées sur la confiance et le parrainage sportif, dans l'intérêt des deux parties, c'est à dire le développement réciproque.
2. La présence du partenaire se matérialisera par un panneau plastifié de format A4, et la mise à la disposition de ses adhérents de cartes de visite.
3. La confection et l'achat du support publicitaire A4 sont à la charge du Ballan Judo Club, les cartes de visite sont à la charge du partenaire.
4. Le panneau sera fixé sur un mur du dojo et sur toutes les manifestations sportives (Entraînements, Compétitions, Arbre de Noël, Assemblée Générale).
5. La présence du partenaire peut également se matérialiser par la fourniture d'une banderole, calicot ou grand panneau, de dimension 1 x 0,60 m. La confection et l'achat du support publicitaire sera à la charge du partenaire.
6. Cet accord est conclu pour une durée d'**un an et pour un montant annuel figurant sur la lettre de présentation jointe à ce protocole d'accord.**
7. Il ne pourra être prolongé sans accord préalable.

Le Ballan Judo Club s'engage à :

1. Utilisez la somme versée par le partenaire dans le cadre strict de la formation, de l'amélioration des conditions de la pratique, de l'enseignement sportif ou de l'organisation de manifestation ou activités de judo Ju-Jitsu destinées aux licenciés du Ballan Judo Club.
2. Diffuser l'image du partenaire lors des manifestations sportives et sur son site internet (<http://ballanjudoclub.site.voila.fr/>).
3. Ne pas associer l'image du partenaire à des manifestations ou dans des publications, sans son consentement.

Le partenaire s'engage à :

1. Verser au Ballan Judo Club la somme deeuros, correspondant à la prestation.
2. Ne pas associer l'image du Ballan Judo Club à des manifestations ou dans des publications sans son consentement.

Fait à Ballan-Miré, le

en deux exemplaires.

Le Président du Ballan Judo Club

Le Représentant

B. RIBAUT

Mr ou Mme